

AUDIT CONSEIL - FRANCE INTERNATIONAL
AC - FI

Société d'expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Société à responsabilité limitée au capital de 555.000 €
Siège social : 11, Rue des Laitières – 94300 VINCENNES
R.C.S. : Créteil 797 426 228

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 mars 2026

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 30 septembre 2025

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat un bénéfice de 210 447 € comme suit

- Au titre de dividendes	120 000 €
- Autres réserves	90 447 €

L'assemblée décide de distribuer la somme de 120 000 € au titre de dividendes.

Montant – Mise en Paiement – Régime fiscal des dividendes

Le dividende unitaire est donc de 0.2162 €

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} avril 2026.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12.80 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17.20 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes,

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12.80 % pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 % . Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Dividendes perçus par des personnes morales soumis à l'IS

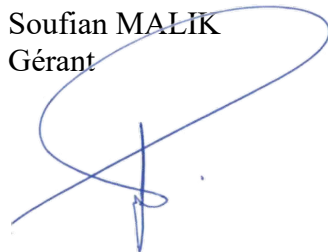
Il est rappelé que les dividendes perçus par les sociétés détenant au moins 5% du capital de la société distributrice bénéficient, à condition que les titres soient conservés pendant au moins deux ans, d'une exonération d'impôt, sous réserve de l'imposition d'une quote-part de frais et charge fixée forfaitairement à 5 % du produit total des participations, crédits d'impôts étrangers compris. Pour les produits de participation versés entre des sociétés d'un même groupe d'intégration fiscale, le taux de cette quote-part de frais et charges est fixé à 1 %.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte que des dividendes ont été distribués au titre de l'exercice clos le 30/09/2023 à hauteur de 760 000 € et 240 000 € au titre de l'exercice clos le 30/09/2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme
Soufian MALIK
Gérant



Certifié conforme par le gérant

1

BILAN - ACTIF

N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise		Société AUDIT CONSEIL FRANCE INTERNATION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		11 Rue des Laitières		94300 VINCENNES		Durée de l'exercice précédent*	
Numéro SIRET*		79742622800046				Néant ☐	
				Exercice N clos le		N-1	
				30092025		130092024	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		11 537 1 600 1 600	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		434 176 434 176 434 176	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		25 099 3 388 4 798	
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV		91 500 91 500 91 500	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières*	BH		BI		100 100 100		
TOTAL (II)		BJ		BK		36 635 530 764 532 174	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		25 911 542 578 573 178	
	Autres créances (3)	BZ		CA		200 138 330 698	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités	CF		CG		315 057 335 015		
CREANCES	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ		CK		25 911 1 057 773 1 238 891	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		IA		62 546 1 588 538 1 771 065	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		100 (3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise : Société AUDIT CONSEIL FRANCE INTERNATIONAL

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5.5.5...0.0.0.....)	DA	555 000	555 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	29 163	29 163
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	4 363	4 363
	Report à nouveau	DH	467	296
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	210 447	240 171
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	799 440	828 993
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	19 767	22 691
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	337 736	364 619
	Dettes fiscales et sociales	DY	220 807	227 190
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	126 314	117 582
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	84 475	209 990
	TOTAL (IV)	EC	789 098	942 072
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 588 538	1 771 065
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	789 098	942 072
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	447 313		
Installations générales agencements aménagements divers	5 301		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 471		715
TOTAL	27 772		715
Autres participations	91 500		
Prêts, autres immobilisations financières	100		
TOTAL	91 600		
TOTAL GENERAL	566 684		715

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			447 313	447 313
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements divers			5 301	5 301
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			23 186	23 186
TOTAL			28 487	28 487
Autres participations			91 500	91 500
Prêts, autres immobilisations financières			100	100
TOTAL			91 600	91 600
TOTAL GENERAL			567 399	567 399

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	11 537			11 537
Installations générales agencements aménagements divers		5 301			5 301
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		17 673	2 125		19 798
TOTAL		22 974	2 125		25 099
TOTAL GENERAL		34 510	2 125		36 635
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	2 125				
TOTAL	2 125				
TOTAL GENERAL	2 125				